

Calcul du rachat de soulte suite à divorce avec apports différent

Par Pascal PENQUERCH, le 23/09/2016 à 20:06

dans le cadre d'une liquidation patrimoniale, j'ai proposé le rachat de la part de mon épouse.

valeur actuelle du bien : 450 000 euros

acquisition du terrain et construction : 50-50%

+ apport complémentaire de Monsieur : 150 000 euros (donation parentale affectée à la construction)

question:

la soulte à verser à Madame est-elle de : (450 000 / 2) - 150 000 = 75 000 euros

ou de:

(450 000 -150 000) / 2 = 150 000 euros